



31, rue de l'Étoile

31000 TOULOUSE

☎ : 05 62 73 72 62

association@apiaf.fr

N° SIRET : 331 407 643 00021

N° déclaration d'activité de formation

73310341431

Certifié Qualiopi



EXEMPLE DE PROGRAMME DE FORMATION « LES VIOLENCES CONJUGALES »

OBJECTIFS DE LA FORMATION	2
PROGRAMME DE LA FORMATION	3
PERSONNELS BÉNÉFICIAIRES	3
MÉTHODE PÉDAGOGIQUE	4
DURÉE, CALENDRIER, LIEU	4
MÉTHODE D'ÉVALUATION	4
INTERVENANTES	4
ACCESSIBILITE	4

Créée en 1981 à Toulouse, l'APIAF (Association pour la Promotion d'Initiatives Autonomes des Femmes) s'adresse aux femmes avec ou sans enfant, rencontrant des difficultés. Dès sa création l'association a accueilli des femmes victimes de violences conjugales, elles sont aujourd'hui 900 chaque année à être reçues à l'accueil de jour. L'association adhère à la Fédération Nationale Solidarité Femmes, réseau national qui gère le service national d'écoute (3919) et se donne pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre les violences faites aux femmes.

L'APIAF s'inscrit dans un partenariat local diversifié sur la question des violences faites aux femmes (structures du secteur social de l'accueil et de l'hébergement, professionnel·les de la Police/gendarmerie, de la Justice, avocats, CLSPD...).

L'APIAF est composé d'une équipe de professionnelles pluridisciplinaires (assistantes sociales, éducatrices spécialisées, psychologue, sociologues, juriste) qui interviennent dans le cadre de l'accueil de jour, de la plateforme femmes victimes de violences conjugales du SIAO 31 et de l'hébergement. Outre l'accueil et l'accompagnement global (social, juridique, psychologique...) l'APIAF propose des groupes de parole et des groupes parentalité aux femmes victimes de violences conjugales.

Les violences conjugales sont un phénomène complexe agissant dans la sphère privée de la famille. Les professionnel·les confronté·es à cette question, se retrouvent le plus souvent dans des situations difficiles à appréhender. Au-delà de l'accueil, les démarches à effectuer par les victimes sont multiples et complexes et l'accompagnement des victimes par les professionnel·les l'est également. L'APIAF propose un module de formation de deux jours qui permet aux professionnel·les de mieux comprendre ce phénomène qui recouvre plusieurs aspects individuels, juridiques et sociétaux. En lien avec son expérience dans l'accueil et l'accompagnement des femmes seules ou avec enfants victimes de violences conjugales, l'APIAF décline dans cette formation l'ensemble des éléments aidant à un meilleur accompagnement par les divers intervenant·es. De nombreux·ses professionnel·les (psychologue, éducateur·éducatrice, assistant·e de service social, personnel de police...) ont déjà participé à ce module.

Pendant cette formation (en intra) l'APIAF articule des apports théoriques et des exemples issus de la pratique amenés par les participants et/ou par des études de situations rencontrées par les intervenantes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Donner des éléments de compréhension théoriques (dimension individuelle et sociologique) et pratiques de la spécificité de ce phénomène,
- Donner différents outils afin d'accompagner au mieux et appréhender des situations familiales complexes, de travailler en partenariat, d'orienter les femmes victimes de violences
- Permettre aux professionnel·les de prendre du recul pour gérer les situations complexes socialement et émotionnellement,
- Réfléchir à l'impact des violences conjugales sur les enfants.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Première journée :

Analyse du phénomène et aspects socio-historiques :

- Les éléments sociologiques et statistiques,
- Les origines de la violence conjugale,
- Les différents types de violences,
- Le cycle de la violence, l'emprise,
- La différence entre conflit et violence,
- Les conséquences multiples des violences,
- Le positionnement des femmes violentées

Le cadre législatif :

- Procédures pénales (plainte, suite des plaintes, poursuites pénales)
- Procédures civiles (séparation, ordonnance de protection, ordonnance de non conciliation, divorce)
- Les répercussions juridiques sur les membres de la famille (autorité parentale, droit de visite et d'hébergement...)
- Le droit au séjour des femmes victimes de violences conjugales

L'impact de la violence sur les enfants et sur la parentalité :

- Le vécu des enfants,
- Le contexte d'insécurité dans les violences conjugales,
- La protection dans un cadre légal en lien avec la complexité juridique...

Deuxième journée :

Le rôle des professionnel·les :

- La posture du·de la professionnel·le dans la problématique des violences conjugales (femmes et enfants victimes) : l'écoute, l'orientation, le positionnement et l'accompagnement,
- Les partenariats professionnels et les réseaux locaux.

Les politiques publiques sur les violences conjugales :

- Historique et actualité des politiques de luttres contre les violences conjugales, le cadre français et européen.

PERSONNELS BÉNÉFICIAIRES

Les intervenant·es sociaux·ales en contact avec la problématique des violences conjugales.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation est assurée par deux professionnelles de l'Apiaf (diplômées du Master Genre et Politiques Sociales).

Apport de connaissances dans les domaines sociologique, historique, juridique, et de l'accompagnement social des femmes victimes de violences conjugales.

Études de cas et analyse des pratiques apportées par les participant·es et/ou par les professionnelles de l'Apiaf.

Bibliographie et documentation remises aux participant·es pendant la formation.

DURÉE, CALENDRIER, LIEU

La formation se déroulera sur site durant 2 journées, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Bilan qualitatif effectué en fin de module via un questionnaire d'évaluation et qui fera l'objet d'une synthèse par les intervenantes.

INTERVENANTES

Les professionnelles de l'Apiaf, psychologue, assistante sociale, sociologue, responsables de l'association, sont toutes dans la pratique de l'accueil et l'accompagnement individuels et de l'animation de groupes de paroles des femmes victimes de violences conjugales. Elles sont en responsabilité des partenariats divers autour de cette question (liens avec Solidarité Femmes, Fédération nationale [commissions « Justice », « Femmes étrangères...], avec les professionnel·les auprès d'enfants dans les violences conjugales, avec les professionnel·les de la Police et de la Justice...

ACCESSIBILITE

Nous nous engageons à étudier la faisabilité de l'adaptation de la formation aux personnes en situation de handicap, à la demande du commanditaire ou de la personne concernée.